



## Conférence générale

35<sup>e</sup> session, Paris 2009

# inf

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### Document d'information

35 C/INF.44  
6 novembre 2009  
Original anglais

## RAPPORT ORAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS

**M. David Hamadziripi (Zimbabwe)**  
**Vice-Président de la Conférence générale**

**18<sup>e</sup> séance plénière, 23 octobre 2009**

Monsieur le Président de la Conférence générale,  
 Monsieur le Directeur général,  
 Excellences,  
 Chers collègues,

C'est un grand plaisir pour moi de présenter ce Rapport oral sur la réunion conjointe des Commissions à la Conférence générale, réunie en séance plénière.

Le Président de la Conférence générale a ouvert les travaux en accueillant les délégués et expliquant les tâches attribuées à la réunion conjointe. Les Présidents des sept commissions ont assisté à l'intégralité des délibérations et j'aimerais les remercier tout particulièrement de leur présence et de leur soutien.

La réunion conjointe des commissions était saisie, pour examen et débat, des quatre grands points ci-après :

- Point 3.1** Réexamen de la Stratégie à moyen terme, 2008-2013 (34 C/4)
- Point 3.3** Préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5)
- Point 4.2** (i) Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5) – Titre II.A : Plates-formes intersectorielles, et (ii) Projets de résolution proposant des amendements (ayant des incidences budgétaires) qui se rapportent à au moins deux projets de résolution figurant dans le Volume 1 du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5 Rev.)
- Point 4.3** Adoption de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011

### **Remarques liminaires**

Avant d'étudier le premier point inscrit à l'ordre du jour, à savoir le Réexamen de la Stratégie à moyen terme, cinq États membres ont fait des observations sur la procédure qui aurait dû être suivie pour l'élaboration d'un projet de résolution relatif au point 3.3 par le Secrétariat, processus auquel aurait également dû participer le Bureau de la Conférence générale.

Le représentant du Directeur général, M. Hans d'Orville, Sous-Directeur général pour la planification stratégique, a donné des informations sur les travaux effectués par le Secrétariat. La réunion conjointe a ensuite prié le Secrétariat d'établir un projet pertinent de résolution pour qu'elle l'examine au titre du point 3.3.

### **Réexamen de la Stratégie à moyen terme, 2008-2013 – Point 3.1**

Le Sous-Directeur général pour la planification stratégique a présenté ce point en rappelant que la Stratégie à moyen terme 2008-2013 (34 C/4) était une stratégie ajustable. Le document 35 C/10 (Mise en œuvre de la résolution 34 C/1 concernant des recommandations en vue de la Stratégie à moyen terme ajustable pour 2008-2013 (34 C/4), et une future procédure d'examen par la Conférence générale des projets de Stratégie à moyen terme de l'UNESCO) rendait compte des mesures prises et de la position adoptée par le Conseil exécutif et le Directeur général. Il a ensuite appelé l'attention de la réunion conjointe sur le projet de résolution 35 C/COM.PR.X/DR.2 figurant au paragraphe 23 du Rapport de la Commission PRX qui concernait déjà la préparation des futures Stratégies à moyen terme (C/4).

### **Préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) – Point 3.3**

Ce point et le document 35 C/7 ont été présentés par le Sous-Directeur général pour la planification stratégique, qui a noté que c'était la première fois que cette question était examinée dans le cadre d'une réunion conjointe et non de débats distincts dans les grandes commissions. Il

a fait observer que le document 35 C/7 contenait une liste succincte des principes et approches de programmation qui devraient guider la préparation du prochain C/5.

Vingt-deux délégués ont pris part au débat qui a suivi. La plupart d'entre eux se sont dits satisfaits du contenu du document 35 C/7. Ils ont réaffirmé leur accord avec les priorités définies dans le 34 C/4, y compris la poursuite des objectifs de développement qui ont fait l'objet d'un accord international et des Objectifs du Millénaire pour le développement, et renouvelé leur ferme soutien aux deux priorités globales – l'Afrique et l'égalité entre les sexes. Il a été noté que les conclusions des Forums du futur et des forums et tables rondes ministériels devraient être prises en compte lors de l'établissement du programme. Les consultations régionales avec les commissions nationales ont été jugées essentielles à cet égard.

De manière générale, les délégations se sont félicitées de la structure et de la présentation actuelles du C/5, ainsi de l'importance essentielle accordée à une approche axée sur les résultats, qu'il convenait de conserver et d'affiner encore dans le 36 C/5. Des États membres ont cité certaines priorités de programme qu'ils proposaient d'inclure dans le prochain C/5. Ces priorités sont les suivantes : dans le domaine de l'éducation, l'EPT, qui, pour certains, nécessitait des ressources additionnelles, l'alphabétisation, la formation des enseignants, l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, l'enseignement supérieur, l'EFTP ; dans le domaine des sciences exactes et naturelles, le changement climatique et les activités de conseil concernant les politiques et de renforcement des capacités ; dans le domaine des sciences sociales et humaines, le programme MOST, considéré comme essentiel ; dans le domaine de la culture, le dialogue interculturel, dans le domaine de la communication et de l'information, la liberté d'expression, qualifiée de l'un des grands enjeux de notre époque, un représentant demandant à cet égard la création d'un rapport mondial de suivi sur la liberté d'expression et les médias. Parmi les autres points spécifiques qui ont été mentionnés au cours des débats figuraient le maintien des plateformes intersectorielles et la nécessité d'affiner les résultats escomptés dans ce domaine. L'importance des outils statistiques a également été soulignée.

L'UNESCO, a-t-on affirmé, devrait, en amont, jouer un rôle de premier plan en matière de conseil concernant les politiques et le renforcement des capacités et comme forum intellectuel où sont examinées les questions stratégiques. De nombreux États membres se sont dits d'avis que, en temps de crise, l'UNESCO se devait tout spécialement de faire l'usage le plus efficace des ressources qui lui étaient allouées.

Des délégations ont suggéré que, pour améliorer le travail de l'Organisation, il convenait de réfléchir aux principes, méthodes et modalités ci-après : mettre davantage l'accent sur les priorités essentielles ; renforcer la gestion axée sur les résultats ; accroître les ressources consacrées au programme en réalisant des économies sur les dépenses d'administration et les coûts des services d'appui, ainsi que par des mécanismes de financement innovants ; mieux aligner la participation de l'Organisation sur la réforme des Nations Unies ; donner plus d'importance à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ; renforcer la collaboration avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. De nombreux représentants ont émis l'espoir que l'évaluation externe indépendante leur offrirait les moyens d'affiner les orientations de l'Organisation en matière de gestion et de stratégie.

La réunion conjointe a examiné le projet de résolution 35 C/Réunion conjointe/DR.1, initialement soumis par le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, cosigné par 6 pays et appuyé par 13 autres, et l'a amendé à l'issue de longs débats.

La réunion conjointe est passée à l'examen du projet de résolution 35 C/Réunion conjointe/DR.2 Rev., qui a été présenté et amendé oralement par la représentante du Maroc au nom de plus de 40 pays cosignataires. La représentante du Maroc a noté qu'en période de crise, où se ravivaient les tensions, la xénophobie et le racisme, il fallait impérativement être attentifs aux questions relatives aux droits de l'homme, au dialogue interculturel, à la cohésion sociale, à la tolérance et aux valeurs partagées. Trente-huit délégués ont pris la parole pour exprimer leur soutien total au

projet de résolution et au programme d'action sur la culture de la paix qui y était proposé, dans lequel on a vu un moyen pour l'UNESCO de préparer l'avenir en revenant à sa mission fondamentale et d'acquiescer plus de visibilité aux niveaux international, national et local, tout en renforçant son rôle d'organisation intersectorielle et intellectuelle. La plupart des représentants se sont déclarés convaincus que la promotion de la culture de la paix était un élément du mandat fondamental de l'UNESCO directement ancré dans l'Acte constitutif. Il a été également suggéré d'articuler l'action de l'UNESCO au Plan d'action pour la *Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde*.

La Réunion conjointe a ensuite adopté le projet de résolution tel que modifié au cours des débats.

### **Examen et adoption du Projet de programme et de budget pour 2010-2011**

#### **Titre II.A : Plates-formes intersectorielles – Point 4.2**

La réunion conjointe s'est ensuite penchée sur les plates-formes intersectorielles et la résolution proposée à ce sujet qui figure au paragraphe 07000 du document 35 C/5 Rev., Volume 1.

Sept délégations ont pris la parole. Tout en reconnaissant que les secteurs de programme de l'UNESCO offraient à l'Organisation de réelles possibilités de répondre aux questions de dimension mondiale et de se positionner au sein du système multilatéral, certaines ont exprimé des préoccupations concernant le fonctionnement des plates-formes intersectorielles, leur capacité de mise en œuvre et le manque d'information sur les résultats obtenus et les ressources allouées. On a noté que le mécanisme des plates-formes n'avait pas été suffisamment débattu au Conseil exécutif pendant le processus de préparation du 35 C/5. Des délégués sont toutefois convenus que ce nouveau mécanisme devait être mis en œuvre et affiné plus avant. Certaines délégations ont insisté sur le fait que de telles plates-formes devaient être pertinentes et utiles au regard des enjeux mondiaux.

Le Sous-Directeur général pour la planification stratégique a rappelé que des réponses détaillées concernant les plates-formes avaient été apportées au Conseil exécutif dans les documents statutaires EX/4, y compris sur les aspects financiers. Il a également fait part de quelques enseignements qui avaient été tirés de la phase initiale de mise en œuvre des plates-formes intersectorielles.

Des délégués ont fait observer que des amendements apportés au projet de résolution sur les plates-formes intersectorielles figurant dans le C/5 Rev. ne l'avaient pas été dans le respect *stricto sensu* des procédures établies concernant les amendements aux résolutions proposées dans le document 35 C/Rev. Néanmoins, dans un esprit de consensus, ces délégations ont accepté de continuer à travailler sur les amendements proposés.

Après l'adoption du texte du projet de résolution sur les plates-formes intersectorielles, certaines délégations ont également déploré que la Conférence générale ne dispose pas, selon elles, d'éléments d'information suffisants pour procéder à un examen complet et ont demandé que le Directeur général fournisse à l'avenir des renseignements détaillés qui permettent aux délégations de se prononcer en pleine connaissance de cause.

La Commission a ensuite adopté, telle qu'amendée, la résolution figurant au paragraphe 07000 du document 35 C/5 Rev.

#### **Projets de résolution proposant des amendements (ayant des incidences budgétaires) qui se rapportent à deux ou plusieurs projets de résolution figurant dans le Volume 1 du Projet de programme et de budget pour l'exercice 2010-2011 (35 C/5) – Point 4.2**

La réunion conjointe a entrepris ensuite d'examiner le projet de résolution 35 C/DR.4, présenté par la Fédération de Russie, et, après en avoir débattu, est convenue de recommander à la Conférence générale d'adopter l'amendement qui y était proposé, étant entendu que la

contribution financière de l'UNESCO devrait provenir de fonds extrabudgétaires et ne pas excéder un montant de 100 000 dollars.

La réunion conjointe a examiné ensuite le projet de résolution 35 C/DR.10, présenté par la République islamique d'Iran, et, après en avoir débattu, est convenue de recommander à la Conférence générale d'adopter l'amendement qui y était proposé, tel que modifié oralement par la République islamique d'Iran, étant entendu que toutes les activités découlant de cet amendement seraient financées par des ressources extrabudgétaires.

### **Préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) – Point 3.3**

Enfin, la réunion conjointe est revenue au projet de résolution établi par le Secrétariat concernant les divers débats qui s'étaient tenus à la présente session, en particulier au niveau ministériel, dans le cadre du point 3.3. Elle a recommandé à la Conférence générale d'adopter ce projet de résolution.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à tous les distingués délégués qui ont participé aux débats de la réunion conjointe des commissions pour leurs excellentes contributions et pour l'esprit de consensus qui a prévalu tout au long de nos discussions.

Je remercie tout particulièrement mes collègues les présidents des différentes commissions, qui ont eux aussi participé à nos séances.

Enfin, permettez-moi d'exprimer mes remerciements au représentant du Directeur général, ainsi qu'au secrétariat de la réunion conjointe pour le soutien sans faille qu'ils nous ont apporté tout au long de nos travaux.

Les résultats de cette réunion conjointe organisée pour la première fois sont, je le crois, extrêmement positifs pour l'Organisation, et pour nous tous membres de cette Maison.